

Département de la  
**GIRONDE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

**PROCÈS VERBAL  
DU COMITE DE DIRECTION DE  
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

**SÉANCE DU 19/02/2024**

Date convocation : 12/02/2024

Date affichage : 12/02/2024

**Nombre de membres :**

**Titulaires en exercice :** 12  
présents : 7  
absents excusés représentés 3  
absent excusé 10  
absent : 0  
**de votants :** 10

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.*

**PRÉSENTS**

**TRIOULET-LASSUS Jean  
BERTET Jean-Marie  
FABRE Michel  
FONTENEAU Marie**

**BAHOUGNE Sylviane  
BILBAO Thomas  
SARRAZIN Olivier**

**ABSENTS EXCUSÉS  
REPRÉSENTÉS**

**Laurent BARTHELEMY - Véronique BRUN – Chloé PEYRUSE**

**ABSENTS EXCUSÉS**

**Vincent ARIAS - Jean-Pierre BALMETTE – Pierre BOURNEL - Laurent  
CHAMPION - Valérie DA COSTA OLIVEIRA – Thibault GESLIN –  
Patrick LUCAS - Françoise PAPILLON – Jean-Marc RODRIGUEZ -  
Bruno SIROUGNET**

**ABSENT**

Les conditions du quorum étant réalisées, Monsieur le Président ouvre la séance à 17h10.

Monsieur le Président propose que les fonctions de secrétaire de séance soient remplies par Monsieur Michel FABRE.

Le Comité de Direction confirme la nomination de Monsieur Michel FABRE.

Monsieur le Président est en possession des pouvoirs suivants :

- Madame Véronique BRUN donne pouvoir à Monsieur Tony TRIOULET
- Madame Chloé PEYRUSE donne pouvoir à Madame Marie FONTENEAU (AMOUROUX)
- Monsieur Laurent BARTHELEMY donne pouvoir à Monsieur Michel FABRE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur de l'office de Tourisme, Tony ROBIN.

Monsieur le Directeur passe à l'ordre du jour.



## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Approbation du compte administratif 2023
4. Affectation de résultats
5. Approbation des modalités d'amortissement
6. Vote du BP 2024
7. Mise à jour du tableau des effectifs
8. Approbation des horaires de l'office de tourisme
9. Mise à jour de la Stratégie touristique



### **1- Approbation du procès verbal de la séance du 11 décembre 2023**

Monsieur le Directeur soumet au vote le procès verbal du Comité de Direction du 11 décembre 2023.

**Le procès verbal est validé par les membres du Comité de Direction.**

### **2- Compte de Gestion 2023**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il est établi par le comptable public, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Après avoir rapproché les résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Ces comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de l'office de tourisme sur la tenue des comptes.

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'APPROUVER** les comptes du comptable pour l'exercice 2023

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur le Directeur explique que le compte administratif va maintenant être présenté et voté.

*« Il s'agit de la comptabilité de l'office de tourisme pour l'année 2023, telle que nous l'avons retracée.*

*En tant que Directeur, je suis l'ordonnateur du budget de l'année 2023.*

*Afin de laisser une totale liberté de parole au comité de direction et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais donc me retirer. »*

Un président de séance doit être élu pour le remplacer. Monsieur le Directeur propose la candidature de Monsieur le Président : Jean TRIJOLET-LASSUS.

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité de direction la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président prend la suite de la séance.

Monsieur le Directeur se retire de la salle du Conseil.

## 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dans le cadre de la procédure budgétaire, l'office de tourisme a l'obligation, une fois l'exercice clôt, de recenser les dépenses et les recettes réalisées durant l'année écoulée dans un document dénommé « compte administratif ». Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il appartient au Comité de Direction de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif du budget principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;

**VU** les délibérations approuvant le budget principal pour 2023 et les décisions modificatives relatives à ce même exercice ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter les comptes du budget pour l'exercice 2023 ;

Il est donné lecture des résultats de l'exercice 2023 tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>				<b>II</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>			
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>							
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	174 572,38	G	324 150,28	G-A	149 577,90
	Section d'investissement	B	52 333,26	H	0,00	H-B	-52 333,26
		=		=			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	0,00		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00		
		=		=			
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P <sub>A+B+C+D</sub>	227 505,64	Q <sub>G+H+I+J</sub>	324 150,28	-Q-P	96 644,64
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1 (2)</b>	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	67 310,60	L	200 000,00		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N-1</b>	-E-F	67 310,60	-K-L	200 000,00		
		=		=			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	174 572,38	= G+I+K	324 150,28		149 577,90
	Section d'investissement	= B+D+F	120 243,86	= H+J+L	200 000,00		79 756,14
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	294 816,24	= G+H+I+J+K+L	524 150,28		229 334,04

Monsieur le Président, Jean TRIJOULET-LASSUS, propose au Comité de direction de :

- **ADOPTER** le compte administratif,
- **DÉCLARER** toutes les opérations de l'exercice 2023 closes,
- **DÉCIDER** la reprise sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président soumet au vote des conseillers la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité par :**

Le compte administratif ayant été voté, Monsieur le Directeur peut reprendre la présidence de la séance.

Monsieur le Directeur réintègre la salle du Conseil.

Monsieur le Président a le plaisir d'informer Monsieur le Directeur que le compte administratif a été adopté.

Monsieur le Directeur s'en félicite et propose de continuer la séance.

### **3- AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

**VU** la délibération approuvant le budget primitif 2023;

**VU** les différentes délibérations relatives aux décisions modificatives adoptées en 2023;

**VU** le compte de gestion 2023 précédemment adopté;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2023 du Budget de l'Office de Tourisme.

Les résultats du compte administratif du budget principal sont les suivants:

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
a. Résultat de l'exercice (précédé du signe +, excédent ou - ; déficit)	149 577,90
dont b. Plus ou les nettes de cession d'actifs (actif)	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	0,00
D 302 du compte administratif (si déficit)	
R 302 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	149 577,90
(s. d. est négatif, report au déficit signé D 302 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-52 533,25
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	132 689,40
Besoin de financement = e + f	0,00
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>149 577,90</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) .a.a	149 577,90
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité de :

- **DECIDER** d'affecter au budget pour 2024, les résultats comme présentés ci-dessus ;

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

#### **4- APPROBATION DES MODALITES D'AMORTISSEMENT**

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Vendays-Montalivet en date du 08 juillet 2022, laquelle a décidé de la reprise de compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme;

**VU** la délibération en date du 23 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet approuvant les statuts de l'office de tourisme;

**VU** l'article 2 du chapitre 3 des statuts stipulant que la comptabilité de l'EPIC est régie par la M4;

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement). Ce procédé fait apparaître à l'actif de bilan la valeur réelle des immobilisations et étalant dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux communes et à leurs établissements publics, rend obligatoire les amortissements des immobilisations pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants.

Tous les éléments d'actifs composant le patrimoine de la collectivité ou de l'établissement doivent être amortis sauf les terrains, la voirie et les constructions à l'exception dépendant des constructions productives de revenus.

L'amortissement obligatoire porte par conséquent, entre autres, sur:

- Les biens meubles autres que les collections et les œuvres d'art,
- Les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivies de réalisation.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois :

- Des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPES DE BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT en année
Biens de faible valeur inférieurs à 1 500 € (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en 1 an)		1
20	Immobilisations incorporelles	
2051	Concessions et droits assimilés	5
2088	Autres immobilisation incorporelles	5
2051	Logiciels	2
21	Immobilisations corporelles	
2145	Construction sur sol d'autrui	10
21788	Autres	5
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	3
2184	Mobilier (et coffre-fort, ...)	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5
2182	Voitures	5
2181	Autres agencements et aménagements terrains	15
	Bâtiments légers, abris	10
040	Opération d'ordre de transfert	
131	Subventions d'équipement (biens mobiliers, matériel ou études)	Durée établie en fonction des biens subventionnés cités en supra
	Subventions d'équipement (biens immobiliers ou infrastructures)	
	Subventions d'équipement (équipements structurants d'intérêt national)	
Biens reçus au titre d'une affectation - comptes 22 Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties selon les règles et conditions appliquées aux biens détenus en propre		

Cette proposition suit les recommandations du plan comptable.

Pour les biens d'une faible valeur, soit inférieure à 1500 euros, il peut être décidé de procéder à un amortissement sur une durée d'un an.

En principe, l'amortissement est linéaire : les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien. Le premier amortissement commence l'année qui suit l'acquisition du bien.

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'APPROUVER** les modalités d'amortissement ci-dessus exposées.

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

#### **5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

**VU** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et ses décrets d'application, modifiée ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter le budget annuel de l'Office de Tourisme communal de Vendays-Montalivet pour l'exercice 2024,

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Le vote pour le Budget est arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'ADOPTER** le budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2024, comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	173 050,00	0,00	230 077,90	2,00	230 077,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 600,00	0,00	260 000,00	2,00	260 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>353 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490 077,90</b>	<b>0,00</b>	<b>490 077,90</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	0,00	2,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	2,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	5 000,00	2,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		13 000,00	2,00	13 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>366 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>505 077,90</b>	<b>0,00</b>	<b>505 077,90</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	5 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>365 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>515 077,90</b>	<b>0,00</b>	<b>515 077,90</b>

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 515 077,90

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	314 650,00	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>365 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>365 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>365 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 500,00</b>

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 145 577,90

= TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 515 077,90

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>10 000,00</b>
---	------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	6 191,00	49 809,00	0,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	61 119,50	43 947,14	0,00	102 066,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>205 000,00</b>	<b>67 310,60</b>	<b>89 756,14</b>	<b>0,00</b>	<b>157 066,74</b>
12	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>205 000,00</b>	<b>67 310,60</b>	<b>89 756,14</b>	<b>0,00</b>	<b>157 066,74</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00</b>	<b>67 310,60</b>	<b>89 756,14</b>	<b>0,00</b>	<b>157 066,74</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>52 533,26</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>210 000,00</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
45	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>210 000,00</b>



Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

## **6- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'évolution de l'EPIC implique la modification du tableau des effectifs, sur l'année, qui est présenté dans le rapport.

Tableau des effectifs de l'Office de Tourisme (référence convention collective des organismes de tourisme n°3175)

Emplois	catégorie	effectif	Indice	type contrat	durée hebdomadaire de travail
Directeur	A	1		MAD	36 heures
Responsable Administratif et Financier	C	1		MAD	36 heures
Chargé de communication	2.4	1	2169	cdd	35 heures annualisés
Conseiller en séjour	1.2	1	1460	cdd	35 heures annualisés
Conseiller en séjour	C	1		MAD	35 heures annualisés
Emplois saisonniers accueil	1.1	3	1420	cdd	temps partiel à durée déterminée de 1 mois à 7 mois

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs sus présenté.

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

## **7- NOUVEAUX HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME**

L'Office de Tourisme, au regard de son classement en catégorie 1 et de la marque Qualité Tourisme, doit proposer une ouverture au public d'au moins 240 jours, pour une durée minimal de 4h par jour et de 1680 heures par an.

Cette exigence s'inscrit aussi dans la logique des animations proposées, de la fréquentation et de la réputation de la station balnéaire, visant à améliorer l'accueil des visiteurs et de mieux répondre à leurs demandes.

- **Du 1er octobre au 29 mars:**  
Du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h

- **Du 30 mars au 15 juin:**  
Du lundi au samedi de 09h00 à 18h et le dimanche de 10h à 14h

- **Du 15 juin au 30 septembre:**  
Du lundi au dimanche de 09h00 à 19h00

Lors des événements ponctuels organisés dans la commune, l'office de tourisme sera ouvert en continu la journée et ponctuellement en soirée.

De même, l'Office de Tourisme présent « hors les murs » sur les manifestations et compétitions sportives principales qui ont une vocation touristique sur le territoire.

Madame Sylviane BAHUGNE dit que l'élargissement de la saison haute au 1er juin au lieu du 15 juin pourrait être bénéfique.

Monsieur Thomas BILBAO souligne que sur cette période de 15 jours la seule différence est une fermeture à 18h au lieu de 19h et une amplitude horaire plus courte le Dimanche mais que cela n'est pas gênant.

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'APPROUVER** les horaires d'ouverture de l'office de tourisme

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

## **8- MISE A JOUR DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE**

Dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme, il est nécessaire de mettre à jour la stratégie définie en 2023. Ainsi, l'Office de Tourisme doit intégrer la marque Qualité Tourisme ces axes de développement ainsi que dans ces processus internes.

Monsieur le Directeur propose aux membres du comité :

- **D'APPROUVER** les modifications du document stratégique 2024-2026.

Monsieur le Directeur soumet au vote des membres du comité la proposition, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

**La proposition est approuvée à l'unanimité.**

## 9- POINTS DIVERS

Monsieur le Directeur présente les décisions prises depuis le précédent comité de direction :

- Désignation d'un référent qualité : Alexander CZERSKI

Monsieur le Directeur rappelle que Madame Océanne BORGELLA rejoindra l'équipe de l'office de tourisme lundi 26 février prochain pour occuper le poste de chargée de communication.

Monsieur le Directeur rappelle qu'une réunion des hébergeurs de plein air aura lieu ce jeudi 22 février à 17h00 pour recueillir leurs suggestions et faire un premier point d'avant saison.

Monsieur le Directeur demande aux membres du Comité de Direction s'ils souhaitent aborder d'autres questions diverses ?

Monsieur le Président remercie le travail de l'équipe de l'office de tourisme.

Monsieur Michel FABRE souhaite bon courage à l'équipe pour l'audit final de la marque QUALITE TOURISME qui se tiendra le 05 mars prochain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.**

**Avant de quitter la salle, Monsieur le Directeur demande aux élus présents de bien vouloir signer la feuille de présence, ainsi que les feuilles de vote du compte administratif 2023 et du Budget primitif 2024.**

Le Président,  
Jean TRIJOULET-LASSUS

A blue ink signature of Jean Trijoulet-Lassus, written in a cursive style with a large initial 'J'.

Le secrétaire de séance  
Michel FABRE

A blue ink signature of Michel Fabre, written in a cursive style with a large initial 'M'.